

Professionnels de santé



© 2015 Les Echos Publishing

La modification des régions administratives a entraîné le besoin de clarifier le nom des villes qui hébergeront les sièges des Agences régionales de santé (ARS). C'est ce qu'a fait cet été le Gouvernement, avec en tête l'idée de conforter l'équilibre des territoires et de limiter les mobilités géographiques.

Certaines villes, qui perdent leur statut de chefs lieux de région avec la réforme territoriales, resteront des villes sièges de l'ARS. C'est le cas de Caen ou encore de Montpellier.

En revanche, d'autres villes, capitales de leur région, seront privées des sièges, comme par exemple Rouen, pour la région Basse et Haute-Normandie, ou Toulouse pour la région Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées.

Dans plusieurs régions, il n'y aura pas de changement comme en Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, dont Strasbourg sera le chef-lieu, mais où Nancy continuera d'accueillir l'ARS.

Enfin, dans les quatre nouvelles régions créées par la réforme, ce sont les futures capitales qui hébergeront le siège de l'ARS : Bordeaux pour Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Dijon pour Bourgogne-Franche-Comté, Lille pour Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Lyon pour Auvergne-Rhône-Alpes.

© 2015 Les Echos Publishing